



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/5D

Paris, 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie

10 - 20 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5D : Rapport sur les Programmes thématiques du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Ce document présente un rapport actualisé sur les activités des Programmes thématiques et des Initiatives du patrimoine mondial suivants :

- Programme des villes du patrimoine mondial (2001);
- Programme Forêts du patrimoine mondial (2001);
- Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (2001);
- Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable (2012);
- Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (2005);
- Programme marin du patrimoine mondial (2005);
- Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire (2009) et réintitulé Évolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) ;
- Initiative Astronomie et patrimoine mondial (2005);
- Initiative sur le patrimoine d'intérêt religieux (2001).

Projet de décision : 40 COM 5D, voir Point II.

I. CONTEXTE

1. Le présent rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de ces Programmes thématiques et Initiatives suivant un format standard harmonisé, structuré autour de trois axes : « mission », « principales activités » et « voie à suivre ».
2. Les Programmes thématiques et les Initiatives sont mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives, afin d'identifier, de conserver et de gérer des types de biens sous-représentés et de régler certains problèmes liés à la bonne mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
3. Au fil des années, depuis leur date de lancement respective, les Programmes thématiques et les Initiatives ont eu de nombreux résultats positifs et ont en grande partie contribué à améliorer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Ils ont aussi permis aux États parties et à d'autres parties prenantes de disposer d'orientations, d'outils et d'une aide technique.
4. Un grand nombre de Programmes thématiques et d'Initiatives a bénéficié de ressources extrabudgétaires tandis que d'autres ont été mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, aidé des Organisations consultatives, avec un soutien financier limité voire nul.
5. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de l'Organisation, de la réduction du personnel du Centre du patrimoine mondial et de la situation critique du budget du Fonds du patrimoine mondial, qui ne peut plus fournir de crédits pour les Programmes thématiques, la mise en œuvre et l'évolution des Programmes qui ne bénéficient pas de ressources extrabudgétaires sont devenues pratiquement impossibles.
6. En outre, à une exception près (le Programme pour l'architecture de terre), les Programmes thématiques et les Initiatives n'ont pas de clause de caducité.
7. Il est donc proposé au Comité d'examiner les résultats et réalisations de ces Programmes et Initiatives et de décider s'ils doivent être poursuivis, confiés à d'autres organismes partenaires du patrimoine mondial pour mise en œuvre opérationnelle, suspendus ou clôturés.
8. En outre, compte tenu du fait que le statut et informations sur les programmes et initiatives qui seront poursuivis est prévu tous les 2 ans sous la forme d'un rapport, il est proposé d'inclure ce rapport sur l'ordre du jour de futures sessions du Comité sous le point 5A (*Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial*). Cela permettra également de contribuer aux efforts déployés par le Secrétariat pour réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour des sessions du Comité, conformément aux recommandations des récentes Evaluations et Audits.

A. Programme des villes du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/villes>)

Mission

9. Ce Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001) afin de mettre en place un cadre théorique pour la conservation du patrimoine urbain et de fournir une assistance technique aux États parties pour la mise en œuvre de nouvelles approches et méthodologies.
10. Avec plus de 1 631 établissements humains dans le monde concernés par ce patrimoine mondial, de nombreuses collectivités locales sont directement impliquées dans la gestion de sites du patrimoine mondial. Le patrimoine urbain est le type de patrimoine le plus représenté sur la Liste du patrimoine mondial puisqu'il constitue, avec 428 biens, plus de 53 % des sites culturels inscrits. Parmi ces biens, 241 sont classés comme villes historiques, tandis que les 187 autres sont des biens situés dans un contexte urbain. Du point de vue de la

conservation, les menaces qui pèsent sur le patrimoine urbain ou sur les biens situés dans un contexte urbain sont prédominants dans les rapports sur l'état de conservation.

11. Le Programme des villes du patrimoine mondial a grandement contribué à l'élaboration de la Recommandation sur le paysage urbain historique, adoptée à la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011. C'est en tant qu'outil de renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la conservation du patrimoine urbain que cette Recommandation trouve son application la plus importante, au-delà du cadre du patrimoine mondial, et c'est aujourd'hui la référence pour la mise en œuvre du Programme des villes du patrimoine mondial.

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

12. Dans le cadre du Programme des villes du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial a organisé dans plusieurs villes des rencontres techniques, des ateliers de formation ainsi que des projets pilotes axés sur la conservation urbaine, en suivant l'approche centrée sur le paysage urbain historique.
13. Le Centre du patrimoine mondial a également fourni un appui technique aux bureaux hors-Siège ainsi que des conseils et des informations aux États parties dans le domaine de la conservation urbaine. En Afrique, par exemple, l'UNESCO a co-organisé une conférence internationale sur le patrimoine et le développement dans les pays francophones en juillet 2014. Un atelier sur les paysages urbains historiques s'est tenu du 15 au 17 avril 2015 à Cidade Velha, à Cabo Verde. Dans les États arabes, une conférence internationale sur le rôle de la Recommandation dans la conservation du patrimoine urbain moderne a eu lieu au Koweït en décembre 2015. Des missions consultatives sur l'approche centrée sur le paysage urbain historique ont été envoyées au Maroc et en Algérie, respectivement en mai et juin 2015. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le Plan d'action régional a intégré l'approche sur le paysage urbain historique dans la réalisation de ses activités. Afin d'en faire un suivi direct, une réunion régionale sur ce sujet a eu lieu à Quito (Équateur) du 9 au 11 septembre 2015. Dans la région Asie-Pacifique, l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITRAP), un centre de catégorie 2, est opérationnel depuis 2011. La plupart de ses activités sont en rapport avec la mise en œuvre de la Recommandation, par exemple aux Fidji (dans la ville portuaire de Levuka). En Europe et en Amérique du Nord, des experts ont débattu du rôle du milieu universitaire dans l'application de la Recommandation et dans la définition des politiques de développement urbain. Le Centre du patrimoine mondial a participé aux débats animés par un réseau d'universités européennes situées dans des villes du patrimoine mondial (Unitown), qui se sont intéressés au rôle que pourraient jouer les universités dans la conservation de ces zones urbaines. Un séminaire sur l'approche relative au paysage urbain historique a été organisé à Mostar (Bosnie-Herzégovine) le 3 juillet 2014 par le bureau de l'UNESCO à Venise. Conformément à la décision **39 COM 11**, une étude urbaine a été menée entre octobre 2015 et janvier 2016. Les données et documents issus de cette étude sont destinés à enrichir et à améliorer les outils virtuels existants et à élaborer de nouveaux supports et ressources en ligne. Ils devraient par exemple permettre de préciser les menaces dans la base de données sur l'état de conservation et de mieux définir la terminologie relative à la conservation urbaine. Cette étude pourrait servir de base à un nouveau volume des Cahiers du patrimoine mondial.
14. Le Programme des villes du patrimoine mondial a occupé une place active dans l'élaboration de la contribution de l'UNESCO à la définition d'un « nouveau programme urbain », qui sera débattu et adopté à la Troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui aura lieu à Quito (Équateur) du 17 au 20 octobre 2016. Cette contribution de l'UNESCO prendra la forme d'un rapport sur le rôle de la culture dans le développement urbain durable à l'échelle mondiale.
15. Du 20 au 21 janvier 2016, l'UNESCO a accueilli, à son siège, les Campus urbains - Planification intelligente pour des villes durables. Cette activité était organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Institut régional d'aménagement et

d'urbanisme d'Île de France (IAU-IDF) et le Partenariat français pour les villes et les territoires (PFVT).

16. À sa 38e session en novembre 2015, la Conférence générale de l'UNESCO a examiné un rapport consolidé sur l'application de la Recommandation. Les États membres ont reconnu l'importance de cette Recommandation pour soutenir la mission de l'UNESCO en faveur de la conservation du patrimoine urbain dans une perspective de développement durable (le rapport est consultable dans le document 38 C/71 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002352/235234f.pdf>).

Voie à suivre

17. Ce Programme thématique coordonne les activités rattachées à la Recommandation sur le paysage urbain historique. Cette dernière est devenue le principal instrument normatif de l'UNESCO concernant la protection et la conservation du patrimoine urbain, matériel et immatériel, ainsi que la promotion de la diversité culturelle et le soutien aux industries culturelles.
18. Ce Programme thématique contribue en grande partie à la réalisation de l'objectif n°11 du Programme de développement durable pour 2030, à savoir « faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables ». Cet objectif n°11 a été divisé en onze cibles, dont une qui vise à renforcer les efforts de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial. La mise en œuvre efficace de ce Programme thématique exige par conséquent davantage de ressources humaines et financières afin que le Secrétariat puisse répondre aux attentes toujours plus grandes des États membres.

B. Programme Forêts du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/forets/>)

Mission

19. Le Programme Forêts du patrimoine mondial (WHFP) a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001) en vue de l'identification et de la conservation des forêts les plus exceptionnelles du monde (décision **25 COM XVII.10**).

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

20. Le Centre du patrimoine mondial a préparé un rapport d'avancement détaillé sur les activités et les réalisations du Programme Forêts depuis son lancement et l'a présenté à la 38e session du Comité (WHC-14/38.COM/5E).
21. En 2015, 110 sites du patrimoine mondial, tous domaines biogéographiques confondus, sont reconnus comme sites forestiers du patrimoine mondial, parmi lesquels 25 ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis l'adoption du Programme. En renforçant le rôle majeur de la *Convention* pour ce qui est de la conservation de la biodiversité forestière par l'identification et la conservation des forêts les plus exceptionnelles de la planète, le Programme a sensiblement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie globale ainsi qu'à la conservation des forêts à l'échelle mondiale.
22. D'importants progrès ont également été accomplis dans la réalisation des trois objectifs du Programme : a) rassembler et diffuser les informations et connaissances liées aux forêts du patrimoine mondial et au rôle de la *Convention* dans leur conservation ; b) soutenir l'intégration des biens du patrimoine mondial dans un paysage plus vaste avec lequel ils sont écologiquement connectés ; c) trouver des opportunités permettant de diriger des aides techniques et financières vers les forêts du patrimoine mondial afin d'améliorer les capacités de gestion et de mener des actions prioritaires de gestion (cf. WHC-14/38.COM/5E pour plus de détails).
23. Dans sa décision **38 COM 5E**, le Comité du patrimoine mondial a pris acte des résultats obtenus par le Programme Forêts, a regretté qu'aucun financement extrabudgétaire n'ait pu être assuré et a demandé au Centre du patrimoine mondial d'envisager d'autres options

avant de mettre un terme au Programme. Depuis, le Programme n'a bénéficié d'aucune ressource extrabudgétaire.

Voie à suivre

24. Compte tenu des excellents résultats obtenus et du nombre limité de collaborateurs disponibles et de ressources financières, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives recommandent de mettre un terme à ce Programme thématique.
25. Il faut toutefois noter que la *Convention du patrimoine mondial* reste un instrument important pour identifier, conserver et gérer les forêts ayant une valeur universelle exceptionnelle. D'importants efforts de conservation des forêts se poursuivent également par le biais de projets extrabudgétaires, tels que l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) (<http://whc.unesco.org/fr/cawhfi/>), financée par la Commission européenne en vue d'améliorer la gestion des sites forestiers du bassin du Congo ainsi que la représentation des sites du patrimoine mondial naturel dans la région.

C. Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (<http://whc.unesco.org/fr/architecture-de-terre/>)

Mission

26. Le Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP) vise à améliorer l'état de conservation et de gestion des sites architecturaux en terre à travers le monde. Plus de 10 % des biens du patrimoine mondial incluent des structures en terre, qui sont de plus en plus menacées par des effets naturels et humains et méritent donc une attention particulière en termes de conservation et d'entretien.
27. Ce Programme a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session (Christchurch, 2007), pour une période de dix ans (2007-2017) (Décision **31 COM 21C**). Donateurs et États parties ont été invités à apporter un soutien financier pour la mise en œuvre des activités, structurées en quatre phases. La phase préparatoire, achevée en 2008, a ainsi été suivie de trois phases, chacune se concentrant sur deux régions ou sous-régions : la phase 2 (2009-2011) s'est concentrée sur l'Afrique et les États arabes, la phase 3 (2012-2014) sur l'Amérique latine et l'Asie centrale, et la phase 4 (2015-2017) sur l'Europe et l'Asie.
28. Le partenaire principal de ce Programme thématique est le Centre international de la construction en terre (CRATerre).

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

29. L'une des récentes actions de conservation du Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP 2007-2017) a porté sur la réhabilitation de Tombouctou dans le cadre du plan d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel du Mali, adopté en février 2013. Ce plan d'action prévoit des activités pour la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé délibérément pendant le conflit, avec l'implication active des communautés locales, des mesures pour la conservation durable des manuscrits, ainsi que des activités de renforcement des compétences dans l'optique de rétablir des conditions appropriées à la conservation, à la maintenance, à la gestion et à la sauvegarde du patrimoine culturel et des manuscrits.
30. Le congrès international « Terra 2016 » (le douzième d'une série de manifestations internationales organisées depuis 1972), organisé sous l'égide du Comité ISCEAH (comité scientifique international chargé du patrimoine architectural en terre) d'ICOMOS International dans le cadre du WHEAP, rassemblera plus de 800 participants issus des domaines de la conservation du patrimoine, de l'archéologie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie, des sciences sociales, ainsi que du développement local durable et de l'intervention en situation de crise. L'édition 2016 portera principalement sur les questions liées au développement durable, notamment dans les zones urbaines.

Voie à suivre

31. Compte tenu des contraintes financières actuelles, le Centre du patrimoine mondial n'est plus en mesure de financer la mise en œuvre de ce Programme.
32. Afin d'assurer sa continuité, il est proposé de confier sa coordination ordinaire au centre CRATerre, sous l'encadrement institutionnel du Centre du patrimoine mondial. Le Programme devrait rester axé sur l'identification des meilleures pratiques et donner des exemples en ce qui concerne la mise au point et la diffusion de méthodes et de techniques appropriées pour la conservation, la gestion et le renforcement des compétences.
33. Il est important que le Programme continue de bénéficier du soutien technique des institutions internationales de conservation avec qui il a collaboré, comme l'ICCROM, l'ICOMOS, l'institut de conservation des constructions en terre CRATerre-ENSAG, ainsi que les institutions régionales telles que l'École du patrimoine africain (EPA, Bénin), le *Centre for Heritage development in Africa* (CHDA, Kenya), le Centre de conservation et de réhabilitation du patrimoine architectural atlasique et subatlasique (CERKAS, Maroc) et l'université d'Udine (Italie).

D. Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable **(<http://whc.unesco.org/fr/tourisme/>)**

Mission

34. Adopté par le Comité en 2012, à sa 36e session à Saint-Pétersbourg (**36 COM 5E**), le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable (PM+TD) constitue un cadre international pour la planification et la gestion durable du tourisme sur les sites du patrimoine mondial afin de protéger leur valeur universelle exceptionnelle et de parvenir à un développement économique durable. Le Programme PM+TD est mis en œuvre suivant un plan d'action qui identifie les activités permettant d'atteindre ses objectifs globaux. La priorité a été donnée à l'élaboration d'outils et de stratégies pour le renforcement des compétences, l'engagement des parties prenantes et la gestion des destinations. La promotion des politiques et la sensibilisation des parties prenantes sont également des priorités stratégiques, tout comme le développement et la promotion de produits et de services touristiques de qualité qui encouragent un comportement responsable et favorisent la compréhension et l'appréciation des valeurs patrimoniales des biens. Ce Programme est financé par des fonds extrabudgétaires. À ce titre, un temps conséquent a été consacré à l'obtention de ressources permettant d'assurer sa durabilité à long terme. À ce jour, plus de 3 millions de dollars des États-Unis ont été obtenus du secteur privé, de bailleurs de fonds bilatéraux et de la Commission européenne.

Principales activités du projet (juillet 2014 - aujourd'hui)

35. Renforcement des compétences et formation sur quatre sites naturels d'Afrique : d'importants progrès ont été accomplis en matière de renforcement des compétences des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et d'autres acteurs du tourisme sur trois sites du patrimoine mondial naturel d'Afrique : Mosi-oa-Tunya / chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe), Parc Maloti-Drakensberg (Afrique du Sud et Lesotho) et Parc national du lac Malawi (Malawi). Une série d'ateliers de formation a été organisée sur trois sites à l'aide d'outils spécifiquement conçus pour élaborer des stratégies de tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial. Ils ont débouché sur l'élaboration de stratégies de tourisme durable et de plans d'action pour ces trois sites. Dans le cadre de ce projet, une évaluation touristique est en cours de réalisation dans l'aire de conservation du Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie). Le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le bureau de l'UNESCO à Harare ont fourni une aide pour la mise en œuvre de ce projet, qui est financé par le gouvernement de la Flandre (Belgique).
36. Renforcement des compétences et formation sur trois sites d'Asie du Sud-Est : un projet de renforcement des compétences en Asie du Sud-Est, financé par le fonds-en-dépôt de la Malaisie et mis en œuvre par le bureau de l'UNESCO à Djakarta, a bénéficié de l'aide

technique du Programme PM+TD. Ce projet porte sur trois sites de la région : Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca (Malaisie), paysage culturel de la province de Bali : le système des *subak* en tant que manifestation de la philosophie du *Tri Hita Karana* (Indonésie) et les rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines). À l'aide des outils d'orientation de l'UNESCO, les participants ont élaboré des stratégies de tourisme durable pour ces trois sites. Les résultats de ce projet serviront d'études de cas et de modèles de bonnes pratiques pour d'autres sites d'Asie du Sud-Est, une fois son application maîtrisée.

37. Formation des guides touristiques en Chine et en Asie centrale : en partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Fédération mondiale des associations de guides touristiques, une formation intitulée « Améliorer l'interprétation de la Route de la soie et former des guides de qualité » a été organisée à Khiva, en Ouzbékistan (août 2015). Le manuel rédigé pour cette formation peut être adapté pour d'autres sites et d'autres régions. À l'issue de cette formation, 26 guides touristiques venus de Chine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan ont été certifiés et pourront devenir formateurs de guides du patrimoine. Le bureau de l'UNESCO à Tachkent a participé à la mise en œuvre de ce projet, avec un financement du fonds-en-dépôt néerlandais.

Voie à suivre

38. Routes du patrimoine européen pour le développement d'un tourisme durable : dans le cadre d'un projet de 1,5 millions d'euros financé par la Commission européenne, une première phase de 18 mois a permis de créer des réseaux regroupant les principales parties prenantes afin de coordonner la gestion des destinations et les stratégies commerciales associées aux routes thématiques du patrimoine, dans le but de promouvoir et de coordonner des expériences uniques et de haute qualité sur les sites du patrimoine reconnus par l'UNESCO en Europe. L'objectif est de créer une plate-forme numérique ainsi que des outils de communication et de marketing afin de promouvoir le développement économique durable basé sur les valeurs liées au patrimoine et d'engendrer des avantages sociaux et économiques supplémentaires pour ces sites.
39. Standards permettant de mesurer les avantages socio-économiques du tourisme : avec le soutien du fonds-en-dépôt néerlandais, le Programme PM+TD participe à la coordination d'un projet lancé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et l'université de Wurtzbourg (Allemagne) qui vise à harmoniser et standardiser les méthodologies d'évaluation des visites sur les sites du patrimoine mondial naturel (y compris les dépenses des visiteurs et les conséquences sur l'économie la région). L'objectif est de créer une référence mondiale pour faire l'évaluation et le suivi des visites sur les zones protégées.
40. Développement d'un outil d'évaluation de référence : partant de l'analyse réalisée par la Fondation nordique du patrimoine mondial dans le cadre du projet « Vers une région pilote nordique/balte pour le patrimoine mondial et le tourisme durable (2012-2014) », le Programme PM+TD finalise en ce moment un outil d'auto-évaluation en ligne relatif au patrimoine mondial et au tourisme durable. Cet outil permettra aux intervenants chargés de la gestion des biens du patrimoine mondial d'évaluer rapidement et efficacement le degré de gestion du tourisme suivant une série d'indicateurs de durabilité, dans le cadre du plan de gestion global. Ce projet est financé par le ministère norvégien du Climat et de l'Environnement.
41. Renforcement des compétences sur les sites du patrimoine mondial chinois : les outils relatifs au tourisme durable ont été traduits en chinois et serviront de base à un projet de renforcement des compétences destiné aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial chinois. Ce projet sera mis en œuvre par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITRAP), en collaboration avec le bureau de l'UNESCO à Beijing et l'ICCROM. Le premier atelier de formation aura lieu en juillet 2016.

E. Programme pour les petits États insulaires en développement (<http://whc.unesco.org/en/sids/>)

Mission

42. Le Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID) a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005).
43. Ce Programme vise à coordonner et développer des activités liées au patrimoine mondial dans les îles des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique. Il apporte une aide pour la préparation de nouvelles propositions d'inscription issues de PEID dans le cadre de la Stratégie globale de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, et contribue au développement durable ainsi qu'aux processus post-inscription tels que la conservation, la gestion et la présentation des biens du patrimoine.

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

44. 2014 a été proclamée par les Nations Unies « Année internationale des PEID » et la 3e Conférence internationale sur les PEID a eu lieu en septembre 2014 à Apia, aux Samoa. Le Programme du patrimoine mondial pour les PEID a contribué à l'exposition organisée lors de cette conférence, à l'occasion de l'Année internationale des PEID, par l'affichage de panneaux sur le patrimoine mondial des PEID et la publication du 38e numéro des Cahiers du patrimoine mondial, *Sauvegarder les précieuses ressources des communautés insulaires* (<http://whc.unesco.org/fr/series/38/>), paru en août 2014. Cette publication aborde différentes thématiques qui s'intéressent aux préoccupations et aux défis rencontrés dans les PEID, tels que le changement climatique, l'anticipation des risques, les questions maritimes, le tourisme durable, la gestion des terres et l'implication des communautés.
45. Un nouvel État partie relevant des PEID, les Bahamas, a rejoint la *Convention du patrimoine mondial* en 2014. En 2015, deux ateliers de renforcement des compétences ont été organisés pour les États non parties à la *Convention du patrimoine mondial*. Ils ont eu lieu à Nauru (janvier 2015) et à Tuvalu (mars 2015) dans le cadre du projet du fonds-en-dépôt japonais sur le « renforcement des compétences en faveur de la conservation des sites du patrimoine mondial et de l'amélioration du développement durable des communautés locales dans les petits États insulaires en développement (PEID) ».
46. Trois États parties (Barbade, Bahamas et Dominique) ont mis à jour et/ou présenté leur liste indicative en 2014 et 2015. Deux biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Montagnes bleues et monts John Crow en Jamaïque et Jardin botanique de Singapour) en 2015. Dans le cadre du fonds-en-dépôt néerlandais, les Tonga ont reçu une aide afin de préparer leur premier dossier de proposition d'inscription et un atelier y a été organisé en octobre 2014.
47. Conservation et gestion : un atelier de formation intitulé « planification pour la conservation et le développement des villes historiques et des zones urbaines des Fidji » a eu lieu à Suva, aux Fidji (juillet-août 2015), afin de former les professionnels et les administrateurs, non seulement à Levuka (ville portuaire coloniale du Pacifique inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2013) mais aussi dans d'autres villes des Fidji, à la protection et à la préservation des bâtiments, des structures et de leur environnement.
48. Une réunion au sujet de « Rennell Est, îles Salomon » a eu lieu entre les parties prenantes à Sanya, en Chine (février 2016), dans le but de retirer ce bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les participants ont bénéficié d'un soutien technique pour définir des paramètres clés tels que la couverture forestière et l'utilisation des terres dans les zones extérieures au site du patrimoine mondial. Cette réunion a été organisée par l'*International Centre on Space Technology for Natural and Cultural Heritage* (HIST), un centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.
49. Deux plans d'action régionaux pour le patrimoine mondial ont été élaborés : un lors de la réunion régionale qui s'est déroulée en novembre 2014 à La Havane (Cuba) et qui concerne la région Caraïbes 2015-2019, et l'autre lors de la réunion régionale organisée à Suva (Fidji)

en décembre 2015 pour la région Pacifique. Ces plans d'action serviront de feuilles de route pour les activités des années à venir.

Voie à suivre

50. Le Programme du patrimoine mondial pour les PEID contribue à la conservation et à la gestion des biens des PEID déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et mène également des actions pour le renforcement des compétences et la sensibilisation des parties prenantes et des organisations de la société civile concernées par le patrimoine.
51. L'UNESCO a élaboré un plan d'action pour les PEID qui fait directement suite à la Conférence de 2014 sur les PEID et aux Modalités d'action accélérées pour les PEID (SAMOA Pathway) adoptées à la 199e session du Conseil exécutif en 2016 (199 EXB/5-INF). Ce plan d'action s'intéresse aux vulnérabilités et aux défis spécifiques qu'ont à relever les PEID, notamment le changement climatique, en tenant compte des résultats de la COP21 de la CCNUCC ainsi que des objectifs du Programme de développement durable pour 2030 et de leurs différentes cibles.
52. Les plans d'action régionaux pour le patrimoine mondial ainsi que celui de l'UNESCO pour les PEID vont constituer des documents de référence importants pour le Programme du patrimoine mondial pour les PEID, qui vise à renforcer le développement durable dans les PEID par un usage raisonné des ressources culturelles et naturelles.
53. La gestion de ce Programme et du suivi des plans d'action se fera dans le cadre de projets extrabudgétaires. Les fonds extrabudgétaires pour 2016 proviennent essentiellement du fonds-en-dépôt néerlandais.

F. Programme marin du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/programme-marin>)

Mission

54. Ce Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005), avec la mission d'instaurer une conservation efficace des sites marins du patrimoine mondial et des zones maritimes potentiellement de valeur universelle exceptionnelle (VUE).

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

55. Dix nouveaux biens marins ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis l'adoption de ce Programme en 2005. La zone maritime couverte par la *Convention* a doublé depuis cette adoption. Les activités contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie du Centre du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel (2006) préconisant une approche écosystémique, à celle des conclusions de l'audit de la Stratégie globale de 2011 ainsi qu'à celle de l'étude thématique marine de l'UICN de 2013 et des objectifs de développement durable des Nations Unies (en particulier des objectifs 11 et 14).
56. Le Centre du patrimoine mondial a fourni une assistance au projet « Identification de potentiels sites marins naturels dans la région arctique ». Ces travaux sont dirigés par l'UICN, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale *Natural Resources Defence Council*. Le Programme marin du patrimoine mondial a aidé ces partenaires à obtenir le financement du projet et a organisé une réunion d'experts les 25 et 26 février 2016 à l'UNESCO. De plus, une réunion sur un projet commun au Comité du patrimoine mondial et à l'UICN concernant l'éventuelle prise en compte de la VUE des zones maritimes, au-delà des juridictions nationales, s'est déroulée en octobre 2015.
57. Ce Programme a permis de rédiger 11 rapports sur l'état de conservation, notamment concernant la Grande Barrière, et deux rapports sur l'état de conservation souhaité en vue du retrait d'un bien (DSOCR). Il a joué un rôle clé dans la préparation du DSOCR sur 3 ans relatif au réseau de réserves du récif de la barrière du Belize adopté par le Comité du patrimoine mondial (**39 COM 7A.18**). Le Centre du patrimoine mondial a fourni des conseils ainsi qu'un soutien technique pour mettre en place l'interdiction totale des prospections

pétrolières offshore sur le réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, bien du patrimoine mondial, et adopter le plan de gestion de la zone côtière. Un soutien technique a également été fourni pour la préparation du DSOCR relatif à Rennell Est (**39 COM 7A.16**). Ce Programme a aussi facilité la mobilisation des ressources pour lutter contre la pêche illégale dans le Parc national de l'île de Cocos. De plus, il a permis d'assurer une coordination ainsi qu'un soutien technique et financier en vue d'accorder le statut de Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), dans le cadre des règlements de l'Organisation maritime internationale, au Parc naturel du récif de Tubbataha, aux Philippines (**33 COM 7B.18**), ainsi qu'au Parc national du banc d'Arguin, en Mauritanie (**38 COM 7B.62**). Les dossiers de demande officiels ont été déposés par le gouvernement de Mauritanie et celui des Philippines en 2015 et 2016.

58. Le réseau de la communauté marine du patrimoine mondial regroupe 47 biens dans 36 pays. Le Programme permet de coordonner et de faciliter l'échange de meilleures pratiques et de solutions de gestion entre les gestionnaires de sites et leurs équipes. Le réseau fonctionne grâce à des bulletins d'information électroniques, une plate-forme Internet et l'organisation d'ateliers régionaux. Il est parvenu à donner une plus grande visibilité à la conservation des biens marins ainsi qu'un meilleur accès à l'expertise dans le domaine marin, il offre un soutien technique pour l'élaboration de plans de gestion, peut détacher du personnel et a facilité les échanges sur les solutions de gestion et la rédaction d'un guide des meilleures pratiques pour le patrimoine mondial marin.
59. Le Programme communique sur les activités mises en place pour le patrimoine mondial marin. Les résultats obtenus sont présentés dans une courte vidéo commentée par Gisele Bündchen, Ambassadrice de bonne volonté des Nations Unies pour l'environnement à l'occasion de la Journée de la Terre, ainsi que sur des applications pour smartphone et dans une lettre d'information annuelle.
60. Avec le soutien du Programme, le Parc national du banc d'Arguin en Mauritanie a développé les activités pédagogiques destinées aux élèves qui y vivent.
61. Un partenariat a été établi avec la *Polynesian Voyaging Society* afin de renforcer la visibilité des sites du patrimoine mondial marin auprès des communautés locales qui vivent et travaillent sur des sites marins. L'accord porte sur une coopération intersectorielle entre les secteurs des Sciences naturelles et de la Culture de l'UNESCO.
62. Le Programme ainsi que son personnel sont entièrement financés par des fonds extrabudgétaires, collectés par le Centre du patrimoine mondial. Le Programme a récolté un total de 1 310 000 dollars des États-Unis auprès de 10 partenaires entre juillet 2014 et avril 2016. Ce financement découle, entre autres, des activités de sensibilisation du Programme et des bonnes relations avec les gestionnaires de sites sur le terrain.

Voie à suivre

63. En collaboration avec le gouvernement d'Équateur, la troisième Réunion mondiale des gestionnaires se déroulera du 27 au 31 août 2016 aux îles Galapagos.
64. Une publication qui mettra à l'honneur le 10e anniversaire du Programme et présentera les principaux défis à relever dans le futur paraîtra à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Hawaii, 2016).
65. La priorité pour les années à venir sera de résoudre le problème des pratiques de pêche non durables, qui touchent encore plus de 30 % des sites du patrimoine mondial marin.
66. Malgré tout cela, le Programme pourrait faire face à certaines difficultés dans l'avenir, avec le départ probable de partenaires clés en 2017.

G. Évolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS)
(<http://whc.unesco.org/fr/headsl/>)

Mission

67. Faisant suite à l'étude thématique sur les sites préhistoriques (décision **32 COM 10A**), le Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 33e session (Séville, 2009), par la décision **33 COM 5A**. À sa 34e session, le Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010) a décidé de le renommer « • Évolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) » (décision **34 COM 5F.1**).
68. Les biens liés à l'évolution humaine représentent un processus d'accrétion évolutive qui s'est déroulée sur une longue durée et fournissent des renseignements essentiels sur les dimensions scientifiques, culturelles, éthologiques et historiques du développement humain, ainsi que les premiers témoignages des rituels, expressions et pratiques des êtres humains. Le Programme HEADS entend définir et mettre en place une coopération scientifique afin d'assurer la reconnaissance, la conservation et l'étude de ces sites préhistoriques du patrimoine mondial qui restent sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Depuis l'adoption du Programme en 2009, 10 sites préhistoriques ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
69. Conformément à la décision **38 COM 16**, le suivi du programme HEADS est assuré dans le cadre de projets extrabudgétaires, notamment grâce à un financement extrabudgétaire obtenu par le bureau de l'UNESCO à Mexico.

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

70. Une réunion internationale d'experts a été organisée à Puebla, au Mexique, du 18 au 22 août 2014 en vue de proposer l'inscription de Tehuacan-Cuicatlán. 39 experts ont discuté de la valeur universelle exceptionnelle de ce site et ont effectué une analyse comparative de l'origine de la production alimentaire sur tous les continents afin de comprendre la transition entre sociétés de chasseurs-cueilleurs et sociétés sédentaires. Cela a permis de souligner l'importance de la préservation des sites archéologiques associés.
71. Du 11 au 13 novembre 2014, une réunion internationale sur « la dynamique des peuplements dans l'évolution humaine : histoire de l'homme des dispersions et migrations à l'adaptation aux sociétés sédentaires, implications pour la *Convention du patrimoine mondial* » a eu lieu à Ankara, en Turquie. Cette réunion est venue enrichir le débat scientifique selon lequel les sites reflétant la transition entre mode de vie fondé sur la chasse-cueillette et début de la production alimentaire sont conceptualisés par la *Convention du patrimoine mondial* et représentés sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
72. Du 5 au 6 juin 2015, le bureau de l'UNESCO à Mexico a organisé dans cette ville une rencontre sur « les pratiques interdisciplinaires de préservation de l'art rupestre ». 12 experts nationaux et internationaux en matière de préservation de l'art rupestre ont discuté des principales difficultés rencontrées dans la recherche et la préservation de l'art rupestre au Mexique ; ils ont également réfléchi à des moyens pour les surmonter ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre d'un protocole standardisé pour la préservation de l'art rupestre.
73. Une réunion internationale intitulée « Exploring Frameworks for Tropical Forest Conservation: managing production and consumption for sustainability » (recherche de cadres pour la conservation de la forêt tropicale : gérer la production et la consommation pour un développement durable) s'est déroulée à Veracruz, au Mexique, du 6 au 8 décembre 2015. À cette occasion, 40 experts en archéologie, biologie, botanique, écologie historique et gestion des forêts, ainsi que des producteurs traditionnels et locaux, ont débattu sur le thème « Interpréter le passé pour comprendre le présent et les implications pour le

futur : enseignements de l'archéologie et de l'écologie historique ». Cela a permis de mettre en avant le très fort impact qu'ont eu les premières populations humaines dans la formation des milieux forestiers tropicaux, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est et en Amérique du Sud.

74. Quatre nouveaux sites préhistoriques ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : la Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche (France), les Tertres monumentaux de Poverty Point (États-Unis d'Amérique) et les Etablissements de chefferies précolombiennes avec des sphères mégalithiques du Diquís (Costa Rica) ont été inscrits en 2014 et l'Art rupestre de la région de Hail en Arabie saoudite (Arabie saoudite) en 2015.
75. Les sites préhistoriques suivants sont en outre proposés pour inscription en 2016 : le Massif de l'Ennedi : paysage naturel et culturel (Tchad), le Paysage culturel d'art rupestre de Zuojiang Huashan (Chine), le Site des dolmens d'Antequera (Espagne) et le Complexe des grottes néandertaliennes de Gibraltar (Royaume-Uni). Les propositions d'inscription des Tertres funéraires de Dilmun (Bahreïn), des Grottes renfermant des formes d'art de la dernière période glaciaire (Allemagne) et de la vallée de Tehuacán-Cuicatlán habitat d'origine de la Mésoamérique (Mexique) seront traitées en 2017.
76. Le projet « Archives mondiales de l'art rupestre au Mexique » vise à enregistrer plus de 1 000 éléments d'art rupestre dans un registre documentaire informatisé. Sur une période de trois ans, ce projet, mené par le bureau de l'UNESCO à Mexico, permettra de mettre en place une plate-forme Internet interopérable avec les archives nationales et celles des États ainsi qu'avec les archives de centres de recherche et d'instituts universitaires.
77. En novembre 2014, le Centre du patrimoine mondial a publié le 39^e numéro des Cahiers du patrimoine mondial, *HEADS 3 : Les sites de l'origine de l'homme et la Convention du patrimoine mondial en Asie*. Cette publication aborde la valeur universelle exceptionnelle des sites liés à l'évolution humaine ainsi que l'histoire de la recherche paléo-anthropologique en Asie.
78. Un autre numéro des Cahiers du patrimoine mondial est paru en septembre 2015, le n°41, *HEADS 4 : Les sites de l'origine de l'homme et la Convention du patrimoine mondial en Eurasie*. Il s'intéresse aux origines de l'homme en Eurasie ainsi qu'à l'Aurignacien du Jura souabe, un thème particulièrement important vis-à-vis de certains des principaux sujets de recherche sur les dispersions de l'homme moderne.
79. Le n°42 des Cahiers du patrimoine mondial, *HEADS 5 : Les sites de l'origine de l'homme et la Convention du patrimoine mondial dans les Amériques*, traite de la recherche sur les origines de l'homme dans cette région. Les Amériques renferment de nombreux biens qui sont fortement liés aux origines de l'homme, dont certains ne sont pas suffisamment représentés sur la Liste du patrimoine mondial et dont la valeur n'est pas suffisamment reconnue. Cette publication aborde des questions liées à la gestion de ces sites vulnérables. Tous ces numéros sont disponibles à l'adresse <http://whc.unesco.org/fr/series/>

Voie à suivre

80. Le Programme thématique HEADS a contribué à rendre la Liste du patrimoine mondial plus représentative et équilibrée, de sorte à refléter la diversité des sites culturels et naturels à la valeur universelle exceptionnelle. Il a permis de promouvoir des activités de recherche qui reconnaissent l'importance et la pertinence vis-à-vis de l'origine de la diversité culturelle sur tous les continents, du plus ancien patrimoine associé à l'évolution humaine.
81. Au vu des résultats obtenus par ce Programme thématique et en l'absence de ressources extrabudgétaires pour sa coordination globale et sa mise en œuvre, il est proposé d'y mettre un terme.

H. Initiative Astronomie et patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/astronomie/>)

Mission

82. Cette Initiative, lancée en 2005, vise à établir un lien entre la science et la culture en vue d'identifier des biens spécifiques liés à des observations astronomiques dans toutes les régions du monde.
83. Il s'agit de la seule activité culturelle mise en œuvre au titre de la résolution 33C/ 25 de la Conférence générale, qui a proclamé l'année 2009 Année mondiale de l'astronomie. Elle permet de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, au sujet du patrimoine scientifique et de renforcer les liens entre science, éducation, culture et communication.
84. Elle a été développée en 2004 grâce aux contributions volontaires d'États parties (Pays-Bas, Royaume-Uni) et d'une organisation scientifique (la Société royale d'astronomie du Royaume-Uni). Ses principales activités ont pu être mises en œuvre grâce à des contributions en nature provenant d'États parties (Chine, Égypte, France, Allemagne, Fédération de Russie) et d'organisations internationales (Union astronomique internationale - IAU, Committee on Space Research – COSPAR).

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

85. La Stratégie de mise en œuvre intégrée de l'Initiative vise à promouvoir l'identification, la conservation et la gestion de biens liés aux observations astronomiques et au savoir traditionnel en matière d'astronomie (document WHC-08/32.COM/INF.5C).
86. Étant donné que l'UNESCO n'a reçu aucun financement extrabudgétaire pour cette Initiative au cours du dernier exercice biennal, les activités opérationnelles, dont l'élaboration du deuxième volume de l'Étude thématique (Sites du patrimoine astronomique et archéo-astronomique dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial*: une étude thématique), les études de cas, les travaux de recherche et les réunions d'experts sont essentiellement mis en œuvre par l'IAU en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS.
87. En août 2014, une réunion d'experts internationaux sur « Le rôle de l'archéo-astronomie dans le monde maya : le cas de l'île de Cozumel » a été organisée par la municipalité de l'île de Cozumel (Mexique) et l'UNESCO, en collaboration avec le gouvernement de l'État de Quintana Roo, l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) et la Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP). L'objectif était d'identifier les valeurs liées à l'astronomie des sites préhispaniques de l'île et de déterminer l'importance de Cozumel dans le développement de la civilisation maya.
88. En août 2015 a eu lieu la première réunion thématique sur « Le patrimoine astronomique : progression de l'Initiative UNESCO-IAU », organisée lors de la 29e Assemblée générale de l'IAU (Hawaii, États-Unis), ainsi qu'un événement organisé à l'occasion de l'Année internationale de la lumière, « Astronomie culturelle hawaïenne, océanique et mondiale : un patrimoine matériel et immatériel ». En juillet 2015, un événement intitulé « Astronomie et Initiative du patrimoine mondial - réalisations et problèmes » a été organisé en parallèle à la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015).
89. De plus, conformément à la décision **36 COM 5D**, le Centre du patrimoine mondial a établi une collaboration avec des agences spécialisées dans les études et la recherche concernant le patrimoine technologique lié à l'exploration spatiale. Un autre événement, « Le patrimoine mondial de l'UNESCO et l'histoire de l'aérospatiale », a été organisé en marge de la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015). L'événement « Odyssée du génie créatif humain : vers la protection du patrimoine technologique lié à l'exploration spatiale » a eu lieu, quant à lui, à l'occasion de la 40e Assemblée scientifique du COSPAR (Moscou, 2015).
90. En janvier 2016, une réunion internationale sur le droit aux ciels nocturnes a été organisée au Mexique par le bureau de l'UNESCO à Mexico, le Conseil national des Sciences et Technologies (CONACYT), l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), l'Académie mexicaine des Sciences (AMC) et le Forum Scientifique et technologique consultatif.

Voie à suivre

91. Compte tenu des contraintes financières actuelles de l'UNESCO et de l'absence de financement extrabudgétaire, à l'exception d'un soutien limité à certaines activités, le Centre du patrimoine mondial ne pourra pas assurer la coordination règlementaire et institutionnelle de l'Initiative sans le versement de contributions volontaires par les États parties.
92. Un soutien financier est nécessaire à la mise en œuvre globale de l'Initiative ainsi qu'à la préparation de l'étude thématique mondiale sur le patrimoine scientifique et technologique, demandée par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012) et qui comprend des études et des travaux de recherche sur le patrimoine technologique lié à l'exploration spatiale, à l'organisation d'un séminaire international sur les propositions d'inscription en série de biens associés à la science et à la technologie, et à celle d'une première réunion mondiale et de réunions régionales des agents de liaison nationaux.
93. Il est proposé de confier la coordination de ce Programme à l'IAU, sous l'encadrement institutionnel du Centre du patrimoine mondial. À cet égard, il faut noter qu'un partenariat officiel (consultatif) a été conclu en 2015 entre l'UNESCO et l'IAU. Une nouvelle Commission (C4) chargée du patrimoine mondial et de l'astronomie a été créée par le Comité exécutif de l'IAU (<http://www3.astronomicalheritage.org/>). La collaboration se poursuit entre l'ICOMOS et l'IAU afin d'apporter l'expertise nécessaire aux États parties pour l'identification et la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.
94. Le Centre du patrimoine mondial va désigner une organisation partenaire pour ce qui est des activités spécifiques de suivi relatives au patrimoine technologique spatial. La participation de personnel du programme ordinaire du Centre du patrimoine mondial aux activités futures demandées par les États parties devrait être compensée par la récupération des frais de personnel sur les fonds extrabudgétaires correspondants.

I. Initiative sur le patrimoine d'intérêt religieux (<http://whc.unesco.org/fr/patrimoine-religieux-sacre/>)

Mission

95. La question de la protection et de la gestion des biens d'intérêt religieux occupe une place de plus en plus importante dans le débat contemporain en matière de conservation. Les biens associés aux religions et aux croyances traditionnelles constituent l'une des principales catégories thématiques de la Liste du patrimoine mondial ; ils exigent des politiques spécifiques pour un usage et une gestion durables qui tiennent compte de leur caractère spirituel particulier comme facteur essentiel de leur protection.
96. En 2010, dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures, le Centre du patrimoine mondial a engagé des discussions et des activités de formation sur la gestion et l'utilisation du patrimoine religieux et sacré, avec la participation active des communautés religieuses et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial d'intérêt religieux.
97. Le Comité du patrimoine mondial, à sa 35e session (décision **35 COM 5A**), a demandé « au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, d'élaborer une publication thématique proposant aux États parties des lignes directrices générales quant à la gestion de leur patrimoine culturel et naturel d'intérêt religieux, dans le respect des spécificités nationales, invitant les États parties à apporter des contributions volontaires à cette fin ».
98. L'Initiative sur le patrimoine d'intérêt religieux joue à cet égard un rôle important dans l'élaboration de ces lignes directrices et la coordination des activités qui s'y rapportent dans le monde entier. Elle vise à résoudre les difficultés rencontrées dans la conservation des biens culturels et naturels ainsi que les problèmes de gestion associés.
99. À sa 37e session (décision **37 COM 5A**), le Comité du patrimoine mondial a pris note « des consultations entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives à l'égard [...] du rapport d'avancement sur cette activité [et de] la création d'un comité de

pilotage chargé de la coordination de l'élaboration de ce document thématique et [a invité] les États parties à soutenir cette initiative ».

Principales activités (juillet 2014 - aujourd'hui)

100. Le Centre du patrimoine mondial assure la coordination réglementaire et institutionnelle de l'Initiative, qui est mise en œuvre par les Organisations consultatives et le comité de pilotage du Centre du patrimoine mondial chargé du patrimoine d'intérêt religieux.
101. Des études ont été réalisées afin de déterminer les principaux problèmes de conservation des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux et, de là, d'identifier les principales menaces qui pèsent sur eux ainsi que les lacunes des systèmes de gestion. Cela a permis de créer une nouvelle base de données et d'élaborer des lignes directrices pour la sélection d'études de cas, avec notamment un questionnaire pour les études de cas. En outre, une proposition de programme de recherche multidisciplinaire a été préparée à l'attention des chaires UNESCO concernées.
102. Un cycle de consultations thématiques régionales a démarré en vue de la rédaction du document thématique (UNESCO, 16 février 2016). La première réunion de consultation thématique d'experts, organisée à l'UNESCO (16-18 février 2016) grâce à une contribution volontaire de la Bulgarie, s'est intéressée à l'Europe méditerranéenne et du Sud-Est. Des experts nationaux et régionaux ont présenté des études de cas qui illustraient les principales difficultés en matière de gouvernance, de gestion et d'utilisation des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux. Les participants ont souligné que l'Initiative constituait une plateforme permettant d'adopter une approche transversale pour l'application de différentes politiques et recommandations, telles que la politique sur le patrimoine mondial et le développement durable, la Recommandation sur le paysage urbain historique, la politique relative aux impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial, la Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial, etc. Ils ont recommandé de porter une attention spécifique à la définition d'indicateurs pour la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable.
103. Le réseau de professionnels ainsi que la coopération entre agences des Nations Unies ont été renforcés grâce à la Conférence internationale de l'OMT sur « le patrimoine religieux et le tourisme : catégories, tendances et défis » (27-28 novembre 2014, Elche, Espagne), au premier Congrès international sur le tourisme et les pèlerinages (18-20 septembre 2014, Saint-Jacques de Compostelle, Espagne) et à la Conférence internationale sur la « promotion, protection et préservation de la culture et du patrimoine bouddhistes » qui s'est tenue à Lumbini, lieu de naissance du Bouddha, au Népal (2014).
104. Ces activités ont permis de sensibiliser les communautés religieuses et de renforcer leur implication dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Un module d'atelier de renforcement des compétences destiné aux représentants des communautés religieuses et aux gestionnaires de biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux a ainsi été élaboré et testé.

Voie à suivre

105. Sur le long terme, cette initiative de l'UNESCO vise à faciliter l'intégration d'un certain nombre de principes directeurs dans les politiques de niveau local, national, régional et international afin de contribuer au rapprochement des cultures et à des relations harmonieuses entre les peuples.
106. L'élaboration de lignes directrices générales concernant la gestion du patrimoine d'intérêt religieux, en étroite collaboration et avec l'accord de toutes les communautés, sur la base des principes fondamentaux de la *Convention du patrimoine mondial*, représente une action importante en vue de promouvoir et de renforcer la compréhension et le respect entre toutes les cultures du monde.

107. Les biens d'intérêt religieux ne pouvaient plus être considérés uniquement comme des sites culturels, religieux, sacrés ou saints, mais comme de potentiels « sites aux valeurs transversales » et « lieux éducatifs » permettant de renforcer le respect mutuel, les connaissances et la compréhension entre les communautés. Le rôle majeur de l'UNESCO consiste aussi à appuyer ce dialogue, à assurer les conditions nécessaires à l'élaboration d'une vision universelle pour la protection du patrimoine d'intérêt religieux et de coordonner la mise en œuvre des activités dans le monde.
108. Cette initiative pourrait également contribuer aux sujets intersectoriels suivants :
- promotion des principes fondamentaux de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) lors des activités de formation et de renforcement des compétences destinées aux représentants de communautés religieuses et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial d'intérêt religieux ;
 - compréhension des liens entre biodiversité et diversité culturelle, reconnaissance de l'importance des sites naturels sacrés pour la préservation de la biodiversité ainsi que pour l'application des lignes directrices sur la conservation et la gestion des sites naturels sacrés élaborées dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (programme MAB) de l'UNESCO ;
 - mise en œuvre des principaux axes du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et, en particulier, de la promotion de la « compréhension et connaissance mutuelles de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse » ;
 - mise en œuvre de la Stratégie visant à renforcer l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, adoptée en 2015, et de la coalition mondiale « Unis pour le patrimoine » (Unite for Heritage) lancée lors du dernier Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015).
109. Depuis la 38e session du Comité du patrimoine mondial, l'Initiative a bénéficié, pour l'organisation de la réunion de consultation thématique d'experts, d'un financement extrabudgétaire de la Bulgarie, qui a également promis des fonds supplémentaires destinés à poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative. Les États parties et les autres parties prenantes pourraient être encouragés à fournir un soutien financier plus important, notamment pour l'organisation de réunions régionales de consultation thématique d'experts, pour l'organisation d'ateliers de renforcement des compétences destinés aux représentants des communautés religieuses et aux gestionnaires de sites du patrimoine d'intérêt religieux, et pour l'étude thématique de l'ICOMOS sur les sites possédant des valeurs associatives, tels que les sites sacrés (cf. décision **36 COM 13.I**).

II. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 40 COM 5D

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/5D,*
2. *Rappelant les décisions 32 COM 10, 32 COM 10A, 34 COM 5F.1, 36 COM 5D, 36 COM 5E et 38 COM 5E, adoptées respectivement à sa 32e (Québec, 2008), 34e (Brasilia, 2010), 36e (Saint-Petersbourg, 2012) et 38e (Doha, 2014) session,*
3. *Accueille avec satisfaction le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des Programmes thématiques et des Initiatives du patrimoine mondial et remercie tous les États parties, les bailleurs de fonds et les autres organisations de leur contribution à la réalisation des objectifs de ces Programmes thématiques et Initiatives ;*

4. Prend note des résultats obtenus par le Programme Forêts, qui a atteint ses principaux objectifs, et décide d'y mettre un terme ; en demandant au Centre du patrimoine mondial de continuer à apporter un soutien en matière d'identification, de conservation et de gestion des forêts ayant une valeur universelle exceptionnelle ;
5. Prend note également de la contribution du Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre à l'amélioration de l'état de conservation et de gestion des sites architecturaux en terre dans le monde et demande au Centre du patrimoine mondial de prendre les mesures nécessaires pour confier la mise en œuvre opérationnelle de ce Programme à son principal partenaire, le centre CRATerre, et d'assurer l'encadrement institutionnel nécessaire ;
6. Prend note de plus des résultats obtenus par le Programme des villes du patrimoine mondial et appelle les États parties et les autres parties prenantes à fournir des ressources humaines et financières permettant la poursuite de ce Programme, compte tenu de son importance cruciale pour la conservation du patrimoine urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, pour la mise en œuvre de la Recommandation sur le paysage urbain historique et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable pour 2030 concernant les villes ;
7. Prend note par ailleurs des résultats obtenus par le Programme marin du patrimoine mondial, remercie la Flandre, les Pays-Bas et la France pour leur soutien, note le possible départ de bailleurs de fonds importants en 2017 et invite les États parties et les autres parties prenantes à maintenir leur soutien à la mise en œuvre du Programme ;
8. Note les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, se félicite du financement accordé par la Commission européenne et remercie la Flandre, l'Allemagne, la Malaisie, la Norvège et les Pays-Bas de leur soutien à la mise en œuvre des activités du Programme ;
9. Note également les résultats obtenus par le Programme HEADS, remercie l'Éthiopie, l'Allemagne, le Mexique, la République de Corée, l'Espagne, l'Afrique du Sud et la Turquie de leur soutien généreux et décide de mettre un terme à ce Programme ; en demandant par ailleurs au Centre du patrimoine mondial de continuer à apporter un soutien en matière d'identification, de conservation et de gestion du patrimoine lié à l'évolution humaine et ayant une valeur universelle exceptionnelle ;
10. Note en outre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour les petits États insulaires en développement et son importance pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, remercie le Japon et les Pays-Bas de leur soutien et demande aux États parties de continuer à soutenir les activités du Programme ;
11. Note d'autre part les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » et demande au Centre du patrimoine mondial de prendre les mesures nécessaires pour en confier la mise en œuvre opérationnelle à l'IAU et en assurer l'encadrement institutionnel nécessaire ;
12. Prend également note du rapport d'avancement relatif à l'Initiative sur le patrimoine mondial d'intérêt religieux, approuve les recommandations de la première réunion de consultation thématique d'experts, remercie la Bulgarie de sa généreuse contribution et invite à nouveau les États parties et les autres parties prenantes à continuer de soutenir cette Initiative ;
13. Prie les États parties, les organisations internationales et les bailleurs de fonds d'apporter une contribution financière aux Programmes thématiques et aux Initiatives étant donné que la mise en œuvre des priorités thématiques ne pourra se poursuivre sans financement extrabudgétaire ;

14. Demande par ailleurs au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport actualisé sur les résultats des Programmes thématiques et des Initiatives sous le Point 5A (Rapport du Secrétariat sur ses activités) pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 42e session en 2018.